

DATE DE CONVOCATION

21 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

3 avril 2024

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 17

REPRESENTÉS : 8

VOTANTS : 25

ABSENTS : 4

N°2024-04-31 :**Modification du tableau des emplois**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 2 avril à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle du conseil de la mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, 1^{er} adjoint pour le Maire empêché.

PRESENTS : M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. CHOLET, Mme CANUS, Mme RIVIERE, M. COURTOT, Mme URBAIN, Mme RAULT, M. GIBERT, M. FALCHETTO
Mme GUERET MAGNE, Mme DEMBRI COHEN, Mme READ

REPRESENTES :

- M. RICHARD par M. LEPRETRE
- Mme GUERITEAU par Mme BIGAY
- M. COLLIN par Mme URBAIN
- Mme MANTRAND par Mme QUINET
- Mme JANCEK par Mme KARM
- M. LECOT par M. COURTOT
- Mme MERVOYER par M. SEGUIER
- M. ALIOUANE par M. FALCHETTO

ABSENTS : M. LANGLOIS, M. SENNEUR, Mme ALLIX, M. DEVERS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

VU le tableau des effectifs existant,

VU l’avis favorable rendu par le Comité Social Territorial réuni le 12 mars 2024,

VU l’avis favorable de la Commission des Finances – Affaires Générales du 18 mars 2024,

CONSIDERANT que

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc à l’assemblée délibérante de la collectivité ou de l’établissement public de fixer l’effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de départs, de mises à la retraite, de titularisations, d’avancements de grade et de modifications de temps de travail, de nouveaux postes ont été créés, il convient maintenant de supprimer les anciens postes, afin de mettre à jour notre tableau des effectifs.

CONSIDERANT la nécessité de supprimer :

- 1 poste d’adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet pour occuper les fonctions d’Adjoint au service finances.
- 1 poste d’adjoint territorial d’animation à temps non complet, à raison de 18h hebdomadaires en périodes scolaires, afin d’occuper les fonctions d’animateur périscolaire.

- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet, pour occuper les marchés publics

CONSIDERANT la nécessité de créer :

- 1 poste d'assistant(e) au service urbanisme et d'agent d'accueil et agent administratif aux affaires générales à temps complet, aux grades d'adjoint administratif territorial, d'adjoint administratif territorial principal de 2eme ou de 1ère classe.
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 21 h hebdomadaires en périodes scolaires et 154h réparties pendant les vacances scolaires pour assurer les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux.
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à raison de 12h hebdomadaires en périodes scolaires pour assurer les fonction d'animateur périscolaires
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour occuper les fonctions d'agent de voirie manifestation.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Olivier LEPRETRE, 1^{er} adjoint pour le Maire empêché,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1/ DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

SUPRIME

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{eme} classe à temps complet pour occuper les fonctions d'Adjoint au service finances.
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 18h hebdomadaires en périodes scolaires, afin d'occuper les fonctions d'animateur périscolaire.
- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet, pour occuper les fonctions de responsable finances marchés publics.

CRÉE

- 1 poste d'assistant(e) au service urbanisme et d'agent d'accueil et agent administratif aux affaires générales à temps complet, aux grades d'adjoint administratif territorial, d'adjoint administratif territorial principal de 2eme ou de 1ère classe.
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 21h hebdomadaires en périodes scolaires et 154h réparties pendant les vacances scolaires pour assurer les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux.
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à raison de 12h hebdomadaires en périodes scolaires pour assurer les fonctions d'animateur périscolaire.
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour occuper les fonctions d'agent de voirie manifestation.

Mélanie Rault

Secrétaire de séance



Olivier LEPRETRE
Pour le maire empêché

Premier adjoint au Maire